



Infractions et actes de violence

Depuis plusieurs mois, la commune de Crassier et ses habitant-es sont victimes de nombreux actes de délinquance, commis par plusieurs groupes. Depuis plusieurs semaines, la Municipalité a constaté une augmentation et une aggravation de ces infractions : des voitures ont été vandalisées, de nombreuses nuisances sonores ont eu lieu tard dans la nuit, etc.

Le Conseil municipal souhaite vous communiquer par ces quelques lignes qu'il est pleinement conscient de ces actes de violence. La Municipalité est en contact permanent, et ce depuis plusieurs mois, avec la gendarmerie cantonale et suit l'évolution de la situation de très près.

Au vu de l'aggravation de la situation, les mesures mises en œuvre sont maintenant directement pilotées par la gendarmerie et les autorités judiciaires qui n'en réfèrent que très peu à la Municipalité. Néanmoins, la commune de Crassier continuera à vous informer régulièrement sur l'évolution générale de la situation sachant que les détails des mesures décidées par la gendarmerie ne peuvent être communiquées afin d'en préserver l'efficacité.

En outre, le Conseil municipal continuera d'engager toutes les mesures qu'il jugera utiles, dans la limite de ses moyens, afin de restaurer l'ordre, la sécurité et la tranquillité de chacun-ne sur le court, moyen et long terme.

Dans le cas où vous seriez témoins ou victimes d'infractions ou de nuisances, la Municipalité vous invite à adopter deux réflexes :

- Contacter systématiquement la police au 117. Vos appels resteront strictement anonymes. Plus la gendarmerie sera contactée fréquemment, plus les mesures adoptées par le corps de police seront adaptées et efficaces.
- Lorsque vous êtes victime d'une infraction ou de nuisances, envoyer votre constat à l'adresse commune@crassier.ch après avoir déposé plainte. La Municipalité a besoin d'informations fréquemment mises à jour afin qu'elle puisse assister la gendarmerie au mieux.

NOTA BENE

Les habitantes et les habitants de notre commune ont certainement eu l'occasion de lire un article du « 20 Minutes » paru il y a quelques jours et faisant état de la situation actuelle. Cet article réalisé suite à la demande d'un habitant est paru alors même que ce communiqué était en cours de finalisation. De plus, le Syndic déplore que ses propos dans l'encart « COVID-19 » de l'article, tels que cités, ne reflètent pas la teneur de l'entretien et son contexte. Il est désolé de l'interprétation qui a pu en être faite par certaines habitantes et certains habitants.

La Municipalité